

# COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

F



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

Point 7 de l'ordre du jour

CX/FH 19/51/7 Add. 1

**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES  
COMITÉ DU CODEX SUR L'HYGIÈNE ALIMENTAIRE**

Cinquante et unième session

Cleveland, Ohio, États-Unis d'Amérique,  
4-8 novembre 2019

**AVANT-PROJET DE DOCUMENT D'ORIENTATION POUR LA GESTION DE CRISES/ÉCLOSIONS  
BIOLOGIQUES D'ORIGINE ALIMENTAIRE**

**Observations à l'étape 3 en réponse à la lettre circulaire CL 2019/71-FH**

*Observations de l'Argentine, du Canada, de la Colombie, de la Gambie, de l'Iraq, du Japon, du Maroc, du Nicaragua, du Pérou, de la Thaïlande, des États-Unis d'Amérique et de l'Association des commerçants d'enveloppes de collagène (CCTA)*

## Généralités

1. Ce document regroupe les observations reçues par l'intermédiaire du Système de mise en ligne des observations du Codex Alimentarius (OCS) en réponse à la lettre circulaire CL 2019/71-FH publiée en septembre 2019. Dans l'OCS, la compilation des observations se fait dans l'ordre suivant : les observations générales sont énumérées en premier, suivies des observations portant sur des sections particulières.

## Remarques explicatives concernant l'annexe

2. Les observations soumises par l'entremise de l'OCS figurent dans l'**annexe I** du présent document, sous forme de tableau.

## ANNEXE I

OBSERVATIONS GÉNÉRALES	
1. Traduction : L'Argentine considère que, dans l'ensemble du document, lorsqu'il est fait mention des autorités sanitaires, le terme i. <b>garantizar</b> (garantir) devrait être remplacé par <b>contribuir</b> (contribuer) ou <b>asegurar</b> (assurer), selon les circonstances.	Argentine
Nous sommes d'accord avec le projet de document d'orientation et n'avons pas d'observations à formuler.	Iraq
Le Nicaragua remercie le Danemark, le Chili, l'Union européenne, membres du GTE, d'avoir élaboré ce document.	Nicaragua
Le texte a été nettement amélioré par rapport au projet de document élaboré lors de la cinquantième session du CCFH. Toutefois, nous avons encore des observations à formuler et des questions à poser pour clarifier certains points.	Thaïlande
<p>Les États-Unis d'Amérique remercient le groupe de travail électronique (GTE) de sa révision du présent document. Nous estimons qu'il a été sensiblement amélioré, mais tenons à souligner que certaines questions n'ont pas encore été résolues.</p> <p>Modèles et outils standard</p> <p>Il est indiqué au paragraphe 37 que les modèles et les outils standard devraient être développés à l'avance et inclus dans les procédures normalisées afin d'être utilisés par les participants du réseau. Les États-Unis d'Amérique sont d'accord avec cet énoncé et avec la liste à puces associée. Néanmoins, nous sommes d'avis qu'il est inutile de mentionner dans ce document que des exemples sont disponibles dans les annexes 3, 5 et 6 du document de l'OMS « Foodborne Disease Outbreaks: Guidelines for Investigation and Control » (Épidémies de maladies d'origine alimentaire : directives pour la recherche et la maîtrise). Comme nous en avons fait part au GTE, nous avons à notre disposition un grand nombre d'excellents modèles (y compris ceux fournis par les CDC (Centers for Disease Control and Prevention, Centres pour le contrôle et la prévention des maladies) américains. Nous sommes conscients que fournir cette information ne veut pas dire que les pays doivent se servir des modèles, mais nous pensons qu'en ne mentionnant que ces exemples, nous risquons de limiter la marge de manœuvre des pays en matière d'élaboration de nouveaux modèles et de les dissuader de chercher des exemples plus pertinents ou plus utiles.</p> <p>Modèle pour l'« évaluation rapide des risques ».</p> <p>Dans nos observations sur le document de l'année dernière, nous remettons en question la finalité et le besoin d'une évaluation rapide des risques et dans quelles conditions l'utiliser, et nous avons ajouté qu'un modèle pourrait aider à clarifier ces points. Ce « modèle » a été intégré à l'annexe III du document. Nous ne sommes pas sûrs que le modèle à l'annexe III soit une « évaluation des risques » ; cette annexe s'apparente plus à une compilation d'informations sur l'état d'avancement d'une épidémie. Elle nous semble indéniablement utile ; toutefois, l'année dernière, nous avons recommandé d'employer le terme « évaluation de l'épidémie », et il semblerait que celui-ci soit là encore plus adéquat pour ce modèle. Il est à noter que cette terminologie devra également être modifiée dans la section E sur l'Évaluation rapide des risques – structures d'évaluation des risques.</p> <p>Structure graphique du réseau. Nous ne sommes pas opposés à l'inclusion de l'annexe II dans le présent document, nous recommandons néanmoins d'examiner la façon dont les réseaux locaux sont liés d'un point de vue graphique au texte au-dessus, car il semblerait que les réseaux locaux 1 et 2 soient connectés au cercle et au premier encadré tandis que les réseaux locaux 2 et 3 seraient reliés à l'encadré des parties prenantes.</p> <p>Références aux documents du Codex et de la FAO/OMS.</p> <p>Les références à la FAO/OMS ont été déplacées en annexe. Cependant, des questions subsistent quant au statut par rapport à l'OMC des documents qui n'ont pas été élaborés pour le CCFH. Plus précisément, nous remarquons que le paragraphe 13 fait référence aux documents de la FAO/OMS comme à des « textes complémentaires » qui peuvent être pris en compte pour « approfondir ou clarifier des aspects spécifiques », ce qui leur donnerait un statut de document du Codex. Lorsque les États-Unis d'Amérique ont soulevé, lors de la cinquantième session du CCFH, la question du statut de ces documents de référence dans le contexte de leur inclusion dans les textes, le secrétariat a répondu qu'il n'existait actuellement pas de règle précise sur ce sujet au sein du Codex et a indiqué que les références à des documents externes devraient être ramenées au minimum et que chaque inclusion doit être examinée au cas par cas. Il a également rappelé au Comité que les informations pertinentes pourraient être incorporées à un projet de document d'orientation afin de retirer les références dans le texte final. Il semblerait que les informations utiles provenant des documents de la FAO/OMS ont à présent été incluses dans le texte, ce qui signifie qu'il n'est plus nécessaire de faire référence aux documents de la FAO/OMS. Sur la liste de documents de la FAO/OMS à l'annexe I, seuls deux sont mentionnés spécifiquement dans le document (par exemple, au paragraphe 9 à propos d'un exemple sur le classement des épidémies et au paragraphe 37 au sujet d'exemples de modèles). Nous</p>	États-Unis d'Amérique

sommes d'avis que le texte pourrait être revu afin de ne plus avoir besoin des références restantes. Les références pourraient, le cas échéant, être considérées comme un document d'information.

## OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

### INTRODUCTION

#### Paragraphe 1

Les maladies d'origine alimentaire couvrent un large spectre de maladies et représentent un problème d'ampleur croissante pour la santé publique partout dans le monde. Elles résultent de l'ingestion de denrées alimentaires contaminées par des micro-organismes (maladie d'origine alimentaire biologique) ou des produits chimiques (maladie d'origine alimentaire chimique). La contamination des aliments peut survenir à tout stade du procédé, de la production à la consommation des aliments (« de la ferme à la table »), et peut résulter ~~d'une contamination fécale, d'un contact croisé ou~~ d'une contamination environnementale, ~~y compris une pollution par le biais~~ de l'eau, du sol ou de l'air.

#### Canada

La formulation actuelle n'indique qu'une source potentielle. Nous suggérons d'inclure d'autres sources de contamination.

Les maladies d'origine alimentaire couvrent un large spectre de maladies et représentent un problème d'ampleur croissante pour la santé publique partout dans le monde. Elles résultent de l'ingestion de denrées alimentaires contaminées par des micro-organismes pathogènes (maladie d'origine alimentaire biologique) ou des produits chimiques (maladie d'origine alimentaire chimique). La contamination des aliments peut survenir à tout stade du procédé, de la production à la consommation des aliments (« de la ferme à la table »), et peut résulter d'une contamination environnementale, y compris une pollution de l'eau, du sol ou de l'air.

#### Colombie

Les maladies d'origine alimentaire couvrent un large spectre de maladies et représentent un problème d'ampleur croissante pour la santé publique partout dans le monde. Elles résultent souvent de l'ingestion de denrées alimentaires contaminées par des micro-organismes ~~pathogènes (maladie d'origine alimentaire biologique) ou des produits chimiques (maladie d'origine alimentaire chimique)~~. La contamination des aliments peut survenir à tout stade du procédé, de la production à ~~la consommation des aliments (« de la ferme à la table »), et peut résulter d'une contamination environnementale, y compris une pollution de l'eau, du sol ou de l'air. la consommation.~~

#### États-Unis d'Amérique

Ces modifications limitent le paragraphe aux micro-organismes pathogènes, puisque le document traite de la gestion des épidémies biologiques d'origine alimentaire, et non des épidémies chimiques. Nous estimons également que la fin du paragraphe évoque davantage une contamination chimique (le terme « pollution » est souvent associé aux produits chimiques). D'après nous, le terme « de la ferme à la table » est banal et superflu.

#### Paragraphe 3

Les épidémies biologiques d'origine alimentaire, ~~par exemple lorsque la maladie touche plus de gens en raison d'une source commune,~~ peuvent avoir des coûts socioéconomiques importants liés à des hospitalisations et des traitements médicaux, entraîner une perte de productivité et avoir des conséquences sur le tourisme. En ce qui concerne les entreprises alimentaires, les conséquences peuvent aller de la perte de marchés à la perte de la confiance des consommateurs, à des procès et à la fermeture définitive. De telles épidémies de maladies d'origine alimentaire peuvent poser des obstacles à la production intérieure aussi bien qu'au commerce international. La mondialisation de l'approvisionnement alimentaire a conduit à une distribution internationale rapide et générale des denrées alimentaires, augmentant le risque d'agents pathogènes accidentellement introduits dans de nombreuses zones géographiques.

#### Canada

Nous recommandons de supprimer la partie biffée, puisque les épidémies d'origine alimentaire sont définies dans la section Définitions.

<p>Les épidémies biologiques d'origine alimentaire, par exemple lorsque la maladie touche plus <del>de gens</del> <u>d'une personne</u> en raison d'une source commune, peut avoir des coûts socioéconomiques importants liés à des hospitalisations et des traitements médicaux, entraîner une perte de productivité et avoir des conséquences sur le tourisme. En ce qui concerne les entreprises alimentaires, les conséquences peuvent aller de la perte de marchés à la perte de la confiance des consommateurs, à des procès et à la fermeture définitive. De telles épidémies de maladies d'origine alimentaire peuvent poser des obstacles à la production intérieure aussi bien qu'au commerce international. La mondialisation de l'approvisionnement alimentaire a conduit à une distribution internationale rapide et générale des denrées alimentaires, augmentant le risque d'agents pathogènes accidentellement introduits dans de nombreuses zones géographiques.</p>	<p><b>Colombie</b></p>
<p>Les épidémies biologiques d'origine alimentaire, <del>par exemple lorsque la maladie touche plus de gens en raison d'une source commune</del>, peuvent avoir des coûts socioéconomiques importants liés à des hospitalisations et des traitements médicaux, <del>entraîner</del> une perte de productivité et <del>avoir</del> des conséquences sur le tourisme. En ce qui concerne les entreprises alimentaires, les conséquences peuvent aller de la perte de marchés à la perte de la confiance des consommateurs, à des procès et à la fermeture définitive. De telles épidémies de maladies d'origine alimentaire peuvent poser des obstacles à la production intérieure aussi bien qu'au commerce international. La mondialisation de l'approvisionnement alimentaire a conduit à une distribution internationale rapide et générale des denrées alimentaires, augmentant le risque d'agents pathogènes accidentellement introduits dans de nombreuses zones géographiques.</p>	<p><b>États-Unis d'Amérique</b> La proposition « par exemple [...] source commune » n'est pas nécessaire puisque le terme « épidémie d'origine alimentaire » est défini dans le texte. Les modifications à la fin permettent de relier chacun des points au terme « liés à ».</p>
<p><b>Paragraphe 4</b></p>	
<p>Le Codex Alimentarius a émis un grand nombre de directives <del>relatives aux usages en matière d'hygiène</del> s'adressant aux entreprises alimentaires et autorités compétentes, dans le but <del>de les sensibiliser aux usages en matière d'hygiène afin</del> d'assurer la sécurité sanitaire des aliments. Ces directives mettent l'accent sur la prévention, la surveillance et les actions correctives à prendre en cas d'écarts se produisant lors des procédés de production. En dépit des efforts déployés pour garantir un niveau d'hygiène élevé, les épidémies d'origine alimentaire continuent de se produire.</p>	<p><b>Canada</b></p>
<p><b>Paragraphe 5</b></p>	
<p>Pour gérer de manière efficace les épidémies biologiques d'origine alimentaire, des réseaux multi-organisations devraient être mis en place sur le plan local et national. Ces réseaux devraient utiliser des méthodes et des <del>interprétations</del> <u>interprétations de manière à permettre une compréhension commune et une approche cohérente de ces situations</u>. La coopération et l'échange transparent d'informations sont <u>également</u> essentiels dans le cadre de réseaux internationaux et devraient être une caractéristique inhérente à tout réseau.</p>	<p><b>Canada</b> Nous proposons d'ajouter du texte pour expliquer pourquoi cela est recommandé.</p>
<p>Pour gérer de manière efficace les épidémies biologiques d'origine alimentaire, des réseaux multi-organisations devraient être mis en place sur le plan local et national. Ces réseaux devraient utiliser des méthodes et des <del>interprétations</del> <u>interprétations</u> comparables <u>dans la mesure du possible</u>. La coopération et l'échange transparent d'informations sont essentiels dans le cadre de réseaux internationaux et devraient être une caractéristique inhérente à tout réseau.</p>	<p><b>États-Unis d'Amérique</b> Offre de la souplesse.</p>
<p><b>Paragraphe 7</b></p>	
<p>Parmi les méthodes d'analyse disponibles, les méthodes moléculaires sont les plus efficaces pour la détection de groupes de cas humains et aident à faire le lien entre ces derniers et l'aliment incriminé lorsqu'elles sont utilisées conjointement avec une analyse épidémiologique. Elles aident également à mieux identifier les lots de produits alimentaires concernés et la cause originelle de l'épidémie, réduisant ainsi l'impact des mesures prises et l'exposition des humains au danger. L'emploi de méthodes d'analyse de données <del>génomiques de génotypage</del> spécifiques (comme <u>l'électrophorèse en champ pulsé (PFGE), le typage par séquençage multilocus (MLST) ou le séquençage du génome entier et le typage MLST (WGS)</u>) peut renforcer la détection des épidémies avec plus de cas liés ou associés, lorsque le pays dispose des ressources adéquates. Le recours croissant à ces méthodologies entraînera probablement, à l'avenir, la détection d'un plus grand nombre d'épidémies et la nécessité d'une meilleure préparation</p>	<p><b>Colombie</b> Tous les laboratoires ne disposent pas nécessairement des compétences et du budget leur permettant d'installer la technologie de WGS, mais certains d'entre eux peuvent analyser les épidémies au moyen d'une PFGE, déterminant ainsi les</p>

	rapports génétiques entre les isolats alimentaires et humains.
<p>Parmi les méthodes d'analyse disponibles, les méthodes moléculaires sont les plus efficaces pour la détection de groupes de cas humains et aident à faire le lien entre ces derniers et l'aliment incriminé lorsqu'elles sont utilisées conjointement avec une analyse épidémiologique. Elles aident également à mieux identifier les lots de produits alimentaires concernés et la cause originelle de l'épidémie, réduisant ainsi <del>l'impact des mesures prises et l'exposition des humains au danger</del>. <u>L'emploi de méthodes d'analyse de données génomiques spécifiques (comme le séquençage du génome entier et le typage MLST – typage par séquençage multilocus) peut renforcer la détection des épidémies avec plus de cas liés ou associés, lorsque le pays dispose des ressources adéquates. Le recours croissant à ces méthodologies entraînera probablement, à l'avenir, la détection d'un plus grand nombre d'épidémies et la nécessité d'une meilleure préparation, et l'exposition des humains au danger.</u> L'emploi de méthodes d'analyse de données génomiques spécifiques (comme le séquençage du génome entier et le typage MLST) peut renforcer la détection des épidémies avec plus de cas liés ou associés, lorsque le pays dispose des ressources adéquates. Le recours croissant à ces méthodologies entraînera probablement, à l'avenir, la détection d'un plus grand nombre d'épidémies et la nécessité d'une meilleure préparation.</p>	<p><b>États-Unis d'Amérique</b> Nous ne voulons pas réduire l'impact des actions prises lors de l'étude d'une épidémie.</p>
<b>Paragraphe 8</b>	
<p>La décision de classer une épidémie comme un incident, une urgence ou une crise incombe aux autorités compétentes. Une cohérence sur le plan <u>local et national</u> devrait être assurée lorsqu'une épidémie est <del>déclarée comme un incident, une urgence ou une crise</del><u>classée dans une catégorie.</u></p>	<p><b>Canada</b> Nous recommandons d'ajouter l'adjectif « local ». Sinon, il peut être préférable de mentionner « sur tous les plans (local, national, régional et international) » afin d'assurer une cohérence.</p>
<p>La décision de classer une épidémie comme un incident, une urgence ou une crise incombe aux autorités compétentes. Une cohérence sur le plan national devrait être assurée <u>quant au moment où</u> <del>lorsqu'</del>une épidémie est déclarée comme un incident, une urgence ou une crise.</p>	<p><b>États-Unis d'Amérique</b></p>
<b>Paragraphe 9</b>	
<p>Les critères suivants peuvent être utilisés par les autorités compétentes afin de classer les épidémies biologiques d'origine alimentaire comme un incident, une urgence ou une crise. <del>Un exemple est disponible dans la Section 2 du Cadre pour l'élaboration de plans nationaux de réponse aux urgences en matière de sécurité sanitaire des aliments de la FAO/OMS.</del></p>	<p><b>Canada</b> Puisqu'il s'agit de l'Introduction, cette référence n'est peut-être pas nécessaire ici. De plus, l'utilisation complémentaire des documents de la FAO/OMS est indiquée au paragraphe 13.</p>
<p>Les critères suivants peuvent être utilisés par les autorités compétentes afin de classer les épidémies biologiques d'origine alimentaire comme un incident, une urgence ou une crise. Un exemple est disponible dans la Section 2 du Cadre pour l'élaboration de plans nationaux de réponse aux urgences en matière de sécurité sanitaire des aliments de la FAO/OMS-;</p>	<p><b>Colombie</b></p>
<p>Les critères suivants peuvent être utilisés par les autorités compétentes afin de classer les épidémies biologiques d'origine alimentaire comme un incident, une urgence ou une crise. <del>Un exemple est disponible dans la Section 2 du Cadre pour l'élaboration de plans nationaux de réponse aux urgences en matière de sécurité sanitaire des aliments de la FAO/OMS</del><u>l'épidémie devraient refléter le besoin d'adapter la réponse en fonction de la gravité de</u></p>	<p><b>États-Unis d'Amérique</b> La Section 2 de « L'élaboration de plans nationaux de réponse aux urgences en matière de sécurité sanitaire des aliments » (qui définit une « urgence en matière de</p>

	<p>sécurité sanitaire des aliments ») décrit les facteurs qui influencent la façon dont un événement est abordé (dont un grand nombre est mentionné dans les critères recensés dans les puces du paragraphe 9). Elle ne fournit pas d'exemple expliquant comme classer une épidémie, mais elle contient une pyramide sur la figure 1 dans laquelle l'échelle des réponses va de « situation normale » à « incident » puis « urgence » et enfin « crise ». Le texte qui accompagne la figure indique que celle-ci « montre que les événements les plus graves (et les moins fréquents) ont des besoins accrus en termes de ressources, de coordination centralisée et de prise de décision au plus haut niveau. Les plans d'intervention devraient refléter la nécessité d'adapter la réponse, en augmentant ou en réduisant son niveau, en fonction des besoins. » Nous pensons que la phrase de substitution que nous recommandons reflète ce point et évite d'avoir à utiliser une référence.</p>
<p><b>Paragraphe 9, puces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nombre de cas et propagation de l'épidémie</b></li> </ul>	
<p>Nombre de cas et propagation de l'épidémie <a href="#">géographique</a>.</p>	<p><b>Canada</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Perception des consommateurs, par exemple, lorsqu'une référence à une « crise » peut altérer la confiance des consommateurs vis-à-vis d'un produit ou d'une catégorie alimentaire ne faisant clairement pas partie des lots concernés.</b></li> </ul>	
<p>Perception des consommateurs, par exemple, <a href="#">lorsqu'une faire</a> référence à <a href="#">une épidémie comme</a> une « crise » peut altérer la confiance des consommateurs vis-à-vis d'un produit ou d'une catégorie alimentaire ne faisant clairement pas partie des lots concernés.</p>	<p><b>États-Unis d'Amérique</b></p> <p>Ce document traite des épidémies et devrait donc employer ce terme de façon systématique.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Identification de l'incident comme fraude ou conséquence du bioterrorisme</b></li> </ul>	
<p>Identification de l'incident comme <a href="#">intentionnel (par exemple, effet secondaire d'une</a> fraude ou conséquence du bioterrorisme).</p>	<p><b>Canada</b></p> <p>Une fraude et un acte terroriste sont deux concepts différents ; nous recommandons donc de modifier le libellé comme indiqué.</p>



Identification de l' <u>incident</u> <u>épidémie</u> comme fraude ou conséquence du bioterrorisme.	<b>États-Unis d'Amérique</b> Ce document traite des épidémies et devrait donc utiliser ce terme de façon systématique.
<b>CHAMP D'APPLICATION</b>	
<b>Paragraphe 10</b>	
Les présentes directives fournissent des orientations aux autorités compétentes en matière de préparation et gestion des épidémies d'origine alimentaire, y compris sur la communication avec des réseaux internationaux tels que le Réseau international des autorités de sécurité sanitaire des aliments (INFOSAN), le cas échéant. Le présent document se penche sur la préparation, la détection, la réaction et la récupération, dans le but de limiter la portée de ces épidémies. Ces directives incluent des recommandations sur l'utilisation appropriée de nouvelles technologies d'analyse, comme les méthodes de typage génétique, dans le cadre de l'étude des épidémies. Le champ d'application se limite aux dangers biologiques, car ces derniers représentent la cause prédominante d'épidémies d'origine alimentaire. <del>Toutefois, certaines recommandations peuvent être pertinentes pour la gestion d'épidémies provoquées par d'autres dangers, comme des contaminants chimiques.</del>	<b>États-Unis d'Amérique</b> Cette phrase est superflue. Les questions liées à une contamination chimique peuvent être très différentes de celles liées à une contamination biologique, il est probable qu'un grand nombre des recommandations ne soient pas pertinentes ici. De plus, le CCFH est convenu de limiter le champ d'application du document aux contaminants biologiques.
Les présentes directives fournissent des orientations aux autorités compétentes en matière de préparation et gestion des épidémies d'origine alimentaire, y compris sur la communication avec des réseaux internationaux tels que le Réseau international des autorités de sécurité sanitaire des aliments (INFOSAN), le cas échéant. Le présent document se penche sur la préparation, la détection, la réaction et la récupération, dans le but de limiter la portée de ces épidémies. Ces directives incluent des recommandations sur l'utilisation appropriée de nouvelles technologies d'analyse, comme les méthodes de <del>typage génétique</del> <u>génomique</u> , dans le cadre de l'étude des épidémies. Le champ d'application se limite aux dangers biologiques, car ces derniers représentent la cause prédominante d'épidémies d'origine alimentaire. Toutefois, certaines recommandations peuvent être pertinentes pour la gestion d'épidémies provoquées par d'autres dangers, comme des contaminants chimiques.	<b>Colombie</b> Il importe d'harmoniser la terminologie utilisée dans le texte en ce qui concerne les méthodes d'analyse de laboratoire. <i>Catégorie : TECHNIQUE</i>
<b>Paragraphe 11</b>	
Les présentes directives décrivent également le rôle des autorités compétentes au niveau local, national et, <u>le cas échéant</u> , régional, et la collaboration entre elles sous la forme de structures formalisées du réseau. Les directives traitent de la question de la collaboration et de la communication avec les exploitants du secteur alimentaire et d'autres parties prenantes avant et pendant une épidémie d'origine alimentaire, mais aussi <del>de la récupération</del> , des mesures post-épidémie et de la « révision ex-post » lorsqu'une épidémie est <u>éliminée</u> <u>déclarée terminée</u> . Elles abordent également l'entretien des structures et les méthodes de formation visant à renforcer la réponse fournie par les réseaux.	<b>Canada</b> Nous suggérons d'ajouter « le cas échéant », puisque tous les pays ne disposent pas d'un réseau régional formel.
<b>UTILISATION</b>	
<b>Paragraphe 12</b>	
Les documents <sup>1</sup> suivants du Codex Alimentarius sont pertinents pour les présentes directives :	<b>Gambie</b> Position au sujet de la puce 1 : La Gambie recommande de conserver le texte, d'inclure une référence aux modèles proposés dans le document de l'OMS « Foodborne Disease Outbreaks: Guidelines for Investigation and Control » (Épidémies de maladies d'origine

	<p>alimentaire : directives pour la recherche et la maîtrise), à titre d'exemple, et de les faire figurer en annexe des Directives.</p> <p>Justification : Le modèle existant dans le document de l'OMS « Foodborne Disease Outbreaks: Guidelines for Investigation and Control » (Épidémies de maladies d'origine alimentaire : directives pour la recherche et la maîtrise) fournit dans une mesure satisfaisante les informations pertinentes, mais il doit être regroupé au sein d'un seul document.</p> <p>Position au sujet de la puce 2 : La Gambie est favorable à la recommandation de préparer un modèle de demande d'évaluation rapide des risques figurant en annexe de la Directive. Cela permettra de mettre en œuvre une évaluation rapide des risques.</p> <p>Position au sujet de la puce 3 : La Gambie soutient l'inclusion d'une structure graphique du réseau décrit dans le texte et son placement dans une annexe. Cela mettra en évidence les éléments essentiels à examiner lors de la mise en place des réseaux aux niveaux national et international.</p>
<p><b>Puces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><i>Principes et directives pour l'échange d'informations dans les situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments (CXG 19-1995)</i></b></li> <li>• <b><i>Principes de travail pour l'analyse des risques en matière de sécurité sanitaire des aliments destinés à être appliqués par les gouvernements (CXG 62-2007)</i></b></li> <li>• <b><i>Principes et directives pour l'évaluation des risques microbiologiques (CXG 30-1999, tel qu'amendé).</i></b></li> <li>• <b><i>Principes et directives pour la gestion des risques microbiologiques (CXG 63-2007, tel qu'amendé).</i></b></li> </ul>	
<p><i>Principes et directives pour l'échange d'informations dans les situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments (CXG 19-1995).</i></p> <p><i>Principes de travail pour l'analyse des risques en matière de sécurité sanitaire des aliments destinés à être appliqués par les gouvernements (CXG 62-2007). [Note du traducteur : la proposition de modification de la version anglaise n'a pas d'incidence sur la version française.]</i></p>	<p><b>Canada</b></p> <p>Les titres des références du Codex devraient être corrigés.</p>



<p><i>Principes de travail pour l'analyse des risques en matière de sécurité sanitaire des aliments destinés à être appliqués par les gouvernements (CXG 62-2007).</i></p>	<p><b>Maroc</b> Le Maroc appuie la recommandation d'élaborer un exemple de modèle d'une évaluation des risques rapide et de le placer en annexe. Cela facilitera la mise en œuvre d'une évaluation rapide des risques</p>
<p><i>Principes et directives régissant la conduite de l'évaluation des risques microbiologiques (CXG-30-1999, tel qu'amendé).</i></p>	<p><b>Maroc</b> Le Maroc soutient l'inclusion de la structure graphique du réseau décrit dans le texte et en le plaçant dans une annexe. Cela renforcera les éléments clés à prendre en compte lors de la création de réseaux aux niveaux national et international.</p>
<p><b>Paragraphe 13</b></p>	
<p>Plusieurs documents de la FAO/OMS, <u>énumérés à l'annexe I</u>, décrivent plus en détail certains des problèmes présentés dans les présentes directives. <del>Une liste de documents figure à l'annexe I.</del> Ces documents sont des exemples de textes complémentaires et peuvent être pris en compte pour approfondir ou clarifier des aspects spécifiques.</p>	<p><b>Canada</b></p>
<p><del>Plusieurs documents de la FAO/OMS décrivent plus en détail certains des problèmes présentés dans les présentes directives. Une liste de documents figure à l'annexe I. Ces documents sont des exemples de textes complémentaires et peuvent être pris en compte pour approfondir ou clarifier des aspects spécifiques.</del></p>	<p><b>États-Unis d'Amérique</b> Supprimer le paragraphe. Nous estimons que ce document regroupe les informations essentielles provenant des documents de la FAO/OMS et qu'il n'est nul besoin d'inclure la liste de ces documents dans l'annexe I. Y faire référence comme à des « textes complémentaires » et les inclure en annexe risque de leur donner un statut semblable à celui d'un document du Codex. Si le maintien de cette liste est souhaité, elle pourrait être convertie en document d'information.</p>
<p><b>DÉFINITIONS</b></p>	
	<p><b>Japon</b> Le terme « séquençage du génome entier » devrait être défini lui aussi. Le Japon propose la définition suivante : procédé visant à déterminer l'ordre des quatre bases chimiques (A, G, T et C) pour l'ensemble du génome d'un organisme.</p>

	Celui-ci fournit une résolution possible de sous-typage microbien.
<p><b>DÉFINITIONS</b></p> <p><b><u>RISQUE : FONCTION DE LA PROBABILITE D'UN EFFET ADVERSE POUR LA SANTE ET DE SA GRAVITE, DU FAIT DE LA PRESENCE D'UN OU DE PLUSIEURS DANGERS DANS UN ALIMENT.</u></b></p>	<p><b>Nicaragua</b></p> <p>Le document traitant la question du risque, nous proposons d'en inclure la définition. Tirée de : CAC/GL 30-1999</p> <p>Le Nicaragua suggère de ranger les définitions par ordre alphabétique.</p>
<p><b>DÉFINITIONS</b></p> <p><b><u>PFGE : ACRONYME DESIGNANT L'ELECTROPHORESE EN CHAMP PULSE, EN ANGLAIS PULSED FIELD GEL ELECTROPHORESIS.</u></b></p> <p><b><u>MLST : acronyme désignant le typage par séquençage multilocus, en anglais Multilocus sequence typing.</u></b></p> <p><b><u>WGS: acronyme désignant le séquençage de génome entier, en anglais Whole genome sequencing.</u></b></p> <p><b><u>Les méthodes de génotypage, connues également sous la dénomination de typage génétique ou sous-typage moléculaire, sont des méthodes qui utilisent le séquençage de l'acide nucléique aux fins d'identifier les rapports ou le degré d'identité génétique entre deux ou plusieurs micro-organismes. Par ex. MLST, MLVA, PFGE, WGS, entre autres.</u></b></p>	<p><b>Colombie</b></p> <p>Clarifier la définition des acronymes et la terminologie utilisée dans le présent document.</p>
<b>Lot</b>	
<p><b>Lot</b> : Quantité définie d'ingrédients ou aliment destiné à avoir un caractère et une qualité uniformes, dans des limites spécifiées, qui est produit, <u>conditionné ou étiqueté</u> dans les mêmes conditions, et porte un numéro d'identification unique attribué par l'exploitant du secteur alimentaire. Le terme « <i>batch</i> » (en anglais) peut également être utilisé. <i>[Note du traducteur : également traduit par « lot » en français]</i></p>	<p><b>Canada</b></p> <p>Les définitions étant énumérées par ordre alphabétique, cette définition de « lot » devrait être placée plus bas dans la liste, à l'emplacement qui lui correspond.</p> <p>Nous suggérons d'ajouter « conditionné ou étiqueté », car les entreprises qui reconditionnent le produit peuvent se servir de cela pour définir un lot.</p>
<b>Dangers biologiques</b>	
<p><b>Dangers biologiques</b> : Agents biologiques, comprenant des micro-organismes qui ont la capacité de causer des effets nocifs chez les humains. Ils comprennent notamment les bactéries, <del>les virus</del> <u>les virus</u>, <u>les toxines</u>, <u>les parasites</u> et <u>les parasites autres</u>.</p>	<p><b>Colombie</b></p>
<p><b>Dangers biologiques</b> : Agents biologiques, comprenant des micro-organismes qui ont la capacité de causer des effets nocifs chez les humains. Ils comprennent notamment les bactéries, les virus et les parasites.</p>	<p><b>Gambie</b></p> <p>Question – Définitions par. 16, la définition des dangers biologiques, à savoir « Dangers biologiques : agents biologiques comprenant des micro-organismes qui ont la capacité de causer des effets nocifs chez les humains. »</p> <p>Position : La Gambie souhaiterait savoir si les « dangers biologiques » comprennent les métabolites de micro-organismes tels que les</p>

	<p>biotoxines. Justification : La définition fournie semble suggérer qu'il existe des agents autres que les micro-organismes.</p>
<p><u>Dangers biologiques</u> : Agents biologiques, comprenant des micro-organismes qui ont la capacité de causer des effets nocifs chez les humains. Ils comprennent notamment les bactéries, les virus et les parasites.</p>	<p><b>Maroc</b> Le Maroc demande si les « dangers biologiques » incluent aussi les métabolites des microorganismes tels que les biotoxines.</p> <p>Justification: la définition fournie semble suggérer qu'il peut y avoir d' autres agents en dehors de micro-organismes.</p>
<b>Étude cas-témoins</b>	
<p><u>Étude cas-témoins</u> : Étude par observation dans laquelle sont comparées la répartition des expositions parmi les cas et un groupe de personnes non atteintes de la maladie (« maîtrises »). Ces études peuvent être utiles lorsque aucune « cohorte » de personnes exposées et non exposées ne peut être clairement définie.</p>	<b>Canada</b>
<p><u>Étude cas-témoins</u> : Étude par observation dans laquelle sont comparées la répartition des expositions parmi les cas et un groupe de personnes non atteintes de la maladie (« maîtrises »). Ces études peuvent être utiles lorsque aucune « cohorte » de personnes exposées et non exposées ne peut être clairement définie.</p>	<p><b>Japon</b> Le Japon est favorable à la définition donnée dans le glossaire du manuel d'étude des épidémies d'origines alimentaire de l'OMS.</p>
<b>Cluster</b>	
<p><u>Cluster</u> : Du point de vue épidémiologique, ce terme décrit un groupe de cas liés dans le temps ou dans l'espace, mais pour lequel aucun aliment commun ou aucune autre source n'a été identifié(e). En termes microbiologiques, il s'agit des <del>isolats (bactéries ou virus)</del> <u>virus, bactéries, parasites ou mycoses</u> ayant le même profil moléculaire spécifique ou des profils étroitement liés identifiés par l'analyse d'échantillons prélevés auprès des cas.</p>	<b>Nicaragua</b>
<b>Épidémiologie descriptive</b>	
<p><u>Épidémiologie descriptive</u> : Aspect de l'épidémiologie relatif à l'organisation et à la synthèse de données liées à la santé en fonction <del>de la date de la survenue d'une maladie, en termes de comparaisons géographiques, du lieu et de descriptions de tendances temporelles.</del> <u>des caractéristiques individuelles.</u></p>	<p><b>Thaïlande</b> Comme mentionné par les coprésidents, les définitions fournies dans les document du Codex ou de l'OMS devraient être utilisées. Nous souhaiterions donc proposer de modifier la définition du terme « épidémiologie descriptive » afin de l'aligner sur le glossaire du document de l'OMS « Foodborn Disease Outbreaks: Guidelines for Investigation and Control » (Épidémies de maladies d'origine alimentaire : directives pour la recherche et la maîtrise).</p>
<b>Épidémie d'origine alimentaire</b>	

<p><u>Épidémie d'origine alimentaire</u> : <u>Incident en vertu duquel deux ou plusieurs personnes présentent une maladie similaire à la suite de l'ingestion d'un même aliment, les analyses parémiologiques indiquant que l'aliment est à l'origine de la maladie.</u> Le nombre de cas observés d'une maladie spécifique qui peut être d'origine alimentaire dépasse les prévisions, OU la survenue de plusieurs cas d'une maladie similaire résultant de l'ingestion d'un aliment commun, et pour laquelle l'analyse épidémiologique indique que l'aliment est à l'origine de la maladie.</p>	<p><b>Colombie</b>          Cette définition tirée de la page Internet de l'OPS nous semble plus simple  <a href="https://www.paho.org/col/">https://www.paho.org/col/</a>  <a href="https://www.paho.org/hq/index.php?option=com_content&amp;view=article&amp;id=10836:2015-enfermedades-transmitidas-por-alimentos-eta&amp;Itemid=41432&amp;lang=es">https://www.paho.org/hq/index.php?option=com_content&amp;view=article&amp;id=10836:2015-enfermedades-transmitidas-por-alimentos-eta&amp;Itemid=41432&amp;lang=es</a>  <i>Categorie : IMPORTANTE</i></p>
<b>Métadonnées</b>	
<p><u>Métadonnées</u> : Données qui décrivent d'autres données. Dans le cadre de résultats d'analyses (par exemple, <del>tests moléculaires méthodes de génotypage</del> comme le séquençage du génome entier), les métadonnées peuvent inclure la date de collecte de l'échantillon, l'identification de l'échantillon, la taille de l'échantillon, le produit, le site d'échantillonnage, etc.</p>	<p><b>Colombie</b>          Par souci d'harmonisation de la terminologie.</p>
<p><u>Métadonnées</u> : <del>Données qui décrivent d'autres données.</del> Dans le cadre de résultats d'analyses (par exemple, <del>tests moléculaires comme le séquençage du génome entier</del>), les métadonnées peuvent inclure la date de collecte de l'échantillon, l'identification de l'échantillon, la taille de l'échantillon, le produit, le site d'échantillonnage, etc. <u>Toutes les informations descriptives relatives au contexte, à la qualité, à la condition ou aux caractéristiques d'une ressource, d'une donnée ou d'un objet ayant pour but de faciliter sa récupération, son authentification, son évaluation, sa préservation et/ou son interopérabilité.</u></p>	<p><b>Nicaragua</b>          Le Nicaragua propose une définition de métadonnées qui est plus claire et plus précise.          Tirée de :  <a href="https://www.sedic.es/autoformacion/metadatos/tema1.htm">https://www.sedic.es/autoformacion/metadatos/tema1.htm</a></p>
<p><u>Métadonnées</u> : Données qui décrivent d'autres données. Dans le cadre de résultats d'analyses (par exemple, <u>résultats de</u> tests moléculaires comme le séquençage du génome entier), les métadonnées peuvent inclure la date de collecte de l'échantillon, l'identification de l'échantillon, la taille de l'échantillon, le produit, le site d'échantillonnage, etc.</p>	<p><b>États-Unis d'Amérique</b>          Améliore la lisibilité de la définition.</p>
<b>Évaluation rapide des risques</b>	
<p><u>Évaluation rapide des risques</u> : Évaluation des risques, s'appuyant sur les informations disponibles concernant l'épidémie d'origine alimentaire, qui doit être menée en urgence afin de renforcer rapidement les mesures de gestion des risques (provisaires) et qui ne comprend donc pas forcément le déroulement complet des quatre étapes d'une évaluation des risques <del>classique</del> décrit dans le document CAC GL-30.</p>	<p><b>Japon</b>          Pour clarifier les quatre étapes d'une évaluation des risques.</p>
<b>Communication des risques</b>	
<p><u>Communication des risques</u> : L'échange d'informations relatives au risque biologique entre les parties prenantes (gouvernement, universités, secteur productif, public, médias, organisations internationales, etc.) <del>en dehors des</del> <u>dans les</u> structures formalisées du réseau.</p>	<p><b>Colombie</b>          Cette définition doit être revue en tenant compte du contexte. Il pourrait s'agir de l'information ou de la communication des risques lorsqu'une épidémie se déclare ; ces informations doivent donc être officielles et diffusées par les autorités sanitaires.</p>
<b>Surveillance</b>	

<p><u>Surveillance</u> : Recueil, analyse et interprétation systématiques et continus de données d'échantillons prélevés sur des êtres humains, des animaux ou des denrées alimentaires pour une détection précoce dans le but d'appliquer des mesures de maîtrise appropriées afin de prévenir les maladies d'origine alimentaire. <del>L'un des objectifs principaux de la surveillance est d'examiner des résultats insatisfaisants pouvant éventuellement mener à la prise de mesures de maîtrise adéquates.</del></p>	<p><b>Canada</b> Nous recommandons de supprimer la dernière phrase. La surveillance a différents objectifs pour différentes autorités compétentes, dont la vérification de la conformité pour l'accès au marché, les équivalences entre systèmes, etc. Par ailleurs, l'examen des résultats insatisfaisants est une conséquence de la surveillance (et non son but).</p>
<p><u>Surveillance</u> : Recueil, analyse et interprétation systématiques et continus de données d'échantillons prélevés sur des êtres humains, des animaux ou des denrées alimentaires pour une détection précoce dans le but d'appliquer des mesures de maîtrise appropriées afin de prévenir les maladies d'origine alimentaire. [NdT : correction ne s'appliquant pas à la version française] L'un des objectifs principaux de la surveillance est d'examiner des résultats insatisfaisants pouvant éventuellement mener à la prise de mesures de maîtrise adéquates.</p>	<p><b>Colombie</b></p>
<p><u>Surveillance</u> : Recueil, analyse et interprétation systématiques et continus de données d'échantillons prélevés sur des êtres humains, des animaux ou des denrées alimentaires pour une détection précoce dans le but d'appliquer des mesures de maîtrise appropriées afin de prévenir les maladies d'origine alimentaire. L'un des objectifs principaux de la surveillance est d'examiner des résultats insatisfaisants pouvant éventuellement mener à la prise de mesures de maîtrise adéquates.</p>	<p><b>Japon</b> Conformément aux observations émises par la présidence du GTE, l'échantillon inclut les aliments destinés à la consommation animale et l'environnement. Les aliments destinés à la consommation animale et l'environnement devraient être ajoutés.</p>
<p><u>Surveillance</u> : Recueil, analyse et interprétation systématiques et continus de données d'échantillons prélevés sur des êtres humains, des animaux ou des denrées alimentaires pour une détection précoce dans le but d'appliquer des mesures de maîtrise appropriées afin de prévenir les maladies d'origine alimentaire. <del>L'un des objectifs principaux de la surveillance est d'examiner des résultats insatisfaisants pouvant éventuellement mener à la prise de mesures de maîtrise adéquates.</del></p>	<p><b>États-Unis d'Amérique</b> L'objectif de la surveillance ne devrait pas être mentionné dans la définition.</p>
<p><b>Traçabilité/traçage des produits</b></p>	
<p><u>Traçabilité/traçage des produits</u> : Capacité à suivre les mouvements d'un aliment au cours d'une ou plusieurs étapes spécifiques de production, de transformation et de distribution. La « traçabilité en amont » fait référence au parcours pour remonter à l'origine/la source, tandis que la « traçabilité en aval » fait référence au parcours suivi jusqu'à la distribution/au point de consommation final(e). <u>29. AUTORITÉ COMPÉTENTE : ORGANISME OFFICIEL AUTORISÉ PAR LE GOUVERNEMENT À EXERCER LE CONTRÔLE DE L'HYGIÈNE ALIMENTAIRE, Y COMPRIS LA MISE EN PLACE ET L'APPLICATION DES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES RELATIVES À LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS.</u></p>	<p><b>Nicaragua</b> Nous proposons d'inclure une définition d'autorité compétente.</p>
<p><b>ÉPIDÉMIES D'ORIGINE ALIMENTAIRE – SYSTÈME DE PRÉPARATION</b></p>	
<p><b>Paragraphe 29</b></p>	
<p>Pour gérer de manière efficace les épidémies d'origine alimentaire, il est conseillé de disposer et d'entretenir des structures de préparation promouvant la coopération entre les autorités compétentes. Dans la présente section, ces structures sont décrites sous la forme de réseaux formalisés à différents niveaux organisationnels. Certains des <del>problèmes courants</del> <u>bonnes pratiques</u> et des outils à inclure dans le système de préparation sont également abordés.</p>	<p><b>Canada</b> Nous suggérons de supprimer le terme « problèmes », qui a une connotation négative, et de le remplacer par « bonnes pratiques ».</p>

<b>A. CRÉATION DE RÉSEAUX FORMALISÉS ENTRE LES SECTEURS DE LA SANTÉ HUMAINE, DE L'ALIMENTATION ANIMALE, DE L'ALIMENTATION HUMAINE ET DE LA SANTÉ ANIMALE SUR LE PLAN LOCAL ET NATIONAL</b>	
CREATION DE RESEAUX FORMALISES ENTRE LES SECTEURS DE LA SANTE HUMAINE, <u>DE LA MAITRISE</u> DE L'ALIMENTATION ANIMALE, DE L'ALIMENTATION HUMAINE ET DE LA SANTE ANIMALE SUR LE PLAN LOCAL ET NATIONAL	<b>Japon</b> Par cohérence avec la dernière partie de ce document.
CREATION DE RESEAUX FORMALISES ENTRE LES SECTEURS DE LA SANTE HUMAINE, <del>DE L'ALIMENTATION ANIMALE</del> , DE L'ALIMENTATION HUMAINE ET DE LA SANTE ANIMALE SUR LE PLAN LOCAL ET NATIONAL	<b>États-Unis d'Amérique</b> Le secteur de l'alimentation animale est lié à la santé animale, et non à la santé humaine.
<b>Paragraphe 30</b>	
Dans les paragraphes suivants, la composition et les tâches des réseaux à tous les niveaux des autorités compétentes au sein d'un pays sont présentées. Ces autorités compétentes, autres que <u>celles au niveau nationales/fédérales</u> , sont appelées « autorités locales » et peuvent inclure des sous-niveaux qui devraient <u>tous également</u> être impliqués.	<b>Canada</b>
Dans les paragraphes suivants, la composition et les tâches des réseaux à tous les niveaux des autorités compétentes au sein d'un pays sont présentées. Ces autorités compétentes, autres que nationales/fédérales, sont appelées « autorités locales » et peuvent inclure des sous-niveaux qui devraient tous être impliqués. <i>[Note du traducteur : la proposition de modification de la version anglaise n'a pas d'incidence sur la version française.]</i>	<b>États-Unis d'Amérique</b>
<b>Paragraphe 32</b>	
<del>Les tâches des</del> Ces points de liaison du réseau <u>local sont responsables de la coordination des tâches pertinentes qui doivent être menées à bien au sein de leur autorité/agence, ainsi que consistent à se charger</u> des échanges d'informations au sein du réseau, <del>et de la coordination des activités avec le personnel responsable des différentes tâches liées à l'étude et à la gestion de l'épidémie.</del> Afin d'assurer la coopération <u>et la transparence</u> au sein du réseau local, l'un des points de liaison devrait être désigné comme le point de liaison du réseau local en charge du réseau.	<b>Canada</b> Nous avons modifié le texte de façon que les rôles des points de contact soient esquissés, mais moins prescriptifs.
<b>Paragraphe 34</b>	
Sur le plan national, un réseau défini devrait être établi avec des cadres supérieurs <u>ayant de l'expérience expérimentés</u> dans la gestion des épidémies d'origine alimentaire, relevant de la compétence de leurs autorités/organisations respectives. Ce réseau national devrait être reconnu par chacune des autorités compétentes impliquées afin d'assurer la communication et l'échange <u>efficaces</u> d'informations. Les participants au réseau national devraient être des cadres dirigeants <u>des autorités au niveau national équivalentes aux</u> mêmes autorités/organisations participant aux réseaux locaux. En outre, des représentants d'autres institutions pertinentes (par exemple, universités ou instituts de recherche) peuvent être inclus. L'autorité/organisation juridiquement responsable de la protection de la santé publique en cas d'épidémie d'origine alimentaire devrait être désignée comme point de liaison principal en charge du réseau <u>national</u> . Le rôle de ce réseau <u>national</u> devrait comprendre :	<b>Canada</b> La signification de « central level » dans le libellé anglais n'est pas claire. Nous suggérons de supprimer ce terme et de modifier la formulation de la phrase comme indiqué ici.
<b>Paragraphe 34 : Puces</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>la bonne coordination des efforts visant à résoudre <u>les épidémies d'origine alimentaire, et notamment celles qui sont complexes ou graves</u> ;</li> </ul>	<b>Canada</b> Nous proposons de remplacer « graves » par « celles qui sont complexes ». La signification du terme « grave » n'est pas claire dans ce contexte.
<ul style="list-style-type: none"> <li>la bonne coordination des efforts visant à résoudre les épidémies d'origine alimentaire complexes ou graves ;</li> </ul>	<b>États-Unis d'Amérique</b>

<ul style="list-style-type: none"> <li>le soutien, au besoin, apporté aux réseaux locaux et l'entretien des canaux de communication ; <i>[Note du traducteur : la proposition de modification de la version anglaise n'a pas d'incidence sur la version française.]</i></li> </ul>	Canada
<ul style="list-style-type: none"> <li>le soutien, au besoin, apporté aux réseaux locaux et l'entretien des canaux de communication ; <i>[Note du traducteur : la proposition de modification de la version anglaise n'a pas d'incidence sur la version française.]</i></li> </ul>	États-Unis d'Amérique
<ul style="list-style-type: none"> <li>l'évaluation des données de surveillance et de suivi continu reçues des autorités/organisations participantes ; <i>[Note du traducteur : la proposition de modification de la version anglaise n'a pas d'incidence sur la version française.]</i></li> </ul>	Canada
<ul style="list-style-type: none"> <li>l'évaluation des données de surveillance et de suivi continu reçues des autorités/organisations participantes ; <i>[Note du traducteur : la proposition de modification de la version anglaise n'a pas d'incidence sur la version française.]</i></li> </ul>	États-Unis d'Amérique
<ul style="list-style-type: none"> <li>l'évaluation des informations reçues des autres niveaux et des participants du réseau, en tant que base des décisions de gestion <a href="#">des risques</a> ; et</li> </ul>	Canada
<ul style="list-style-type: none"> <li>l'évaluation des informations reçues des autres niveaux et des participants du réseau, en tant que base des décisions de gestion ; et</li> </ul>	États-Unis d'Amérique
<ul style="list-style-type: none"> <li>la communication effective avec les réseaux régionaux et internationaux, par exemple au travers des points de liaison d'urgence d'INFOSAN, <a href="#">le cas échéant</a>.</li> </ul>	Canada
<b>Paragraphe 35</b>	
<p>Les réseaux et les structures doivent se reposer sur des structures existantes au sein des autorités et organisations participantes. <del>Les</del> <a href="#">Les réseaux</a> doivent se doter d'une structure appropriée avec des capacités suffisantes. Les réseaux et les structures devraient faire l'objet d'une description détaillée, et être convenus entre les participants afin d'assurer la coopération concernant les compétences et les responsabilités de chacune des autorités et des organisations officielles impliquées. Ils devraient permettre qu'une épidémie soit gérée dès que possible au niveau administratif le plus bas possible : le réseau local devrait coordonner les efforts lors de la gestion d'épidémies locales dans leur zone. <i>[Note du traducteur : la proposition de modification de la version anglaise n'a pas d'incidence sur la version française.]</i> Toutefois, les réseaux locaux devraient demander l'aide d'experts d'autres réseaux locaux ou du réseau national, si des compétences supplémentaires sont nécessaires pour gérer une épidémie spécifique. Lorsque plusieurs réseaux locaux ou zones locales sont impliqués dans une épidémie, il convient d'envisager une coordination à un niveau plus élevé pour toutes les zones touchées. Cette tâche pourrait incomber au réseau sur le plan national. Une présentation de la structure du réseau est fournie à l'annexe II.</p>	<b>États-Unis d'Amérique</b> Préciser à quoi les pronoms renvoient.
<b>Paragraphe 37</b>	
<p>Les modèles et les outils doivent être développés à l'avance et inclus dans les procédures normalisées afin d'être utilisés par les participants du réseau. Certains d'entre eux sont répertoriés <del>ci-dessous et des exemples sont disponibles dans les annexes 3, 5 et 6 du document de l'OMS « Foodborne Disease Outbreaks: Guidelines for Investigation and Control » (Épidémies de maladies d'origine alimentaire : directives pour la recherche et la maîtrise) ci-dessous.</del></p>	<b>États-Unis d'Amérique</b> Comme mentionné dans nos observations générales, il existe un grand nombre d'excellents modèles et nous sommes d'avis que ce libellé risque de réduire la marge de manœuvre des pays pour élaborer de nouveaux modèles et de les dissuader de chercher d'autres exemples plus pertinents.



<b>Paragraphe 37, puces</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>modèle pour l'évaluation rapide des risques abordée dans <del>le chapitre 6</del> la section E et à l'annexe III, qui peut également servir de modèle récapitulatif pour les informations recueillies.</li> </ul>	<b>Canada</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>modèle pour l'évaluation <del>rapide des risques de l'épidémie</del> abordée dans le <del>chapitre 6</del> la section E et à l'annexe III, qui <del>peut également servir</del> sert de modèle récapitulatif pour les informations recueillies.</li> </ul>	<b>États-Unis d'Amérique</b> Nous ne considérons pas le modèle fourni comme un modèle d'« évaluation rapide des risques », mais plutôt comme un modèle pour récapituler les informations disponibles au sujet d'une épidémie (et il est décrit ici comme un « modèle récapitulatif »).
<b>Paragraphe 39</b>	
La communication au sein d'un réseau et entre les réseaux est essentielle. Des structures et des pratiques de communication devraient être incluses, en particulier dans la description <u>documentée</u> des systèmes et des procédures du réseau, afin de veiller à ce que :	<b>Canada</b>
<b>Paragraphe 39, puces</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>un mécanisme soit en place pour permettre de recourir à des groupes d'experts externes afin de parvenir à un consensus et de vérifier la validité des recommandations données, surtout pour le réseau national. <i>[Note du traducteur : la proposition de modification de la version anglaise n'a pas d'incidence sur la version française.]</i></li> </ul>	<b>Canada</b>
<b>Paragraphe 41</b>	
Les réseaux nationaux devraient être connectés en permanence avec les réseaux mondiaux, comme INFOSAN, et, <u>le cas échéant</u> , avec les réseaux d'alerte régionale pour les épidémies d'origine alimentaire, par exemple. Ces réseaux mondiaux et/ou régionaux disposent de points de liaison d'urgence nationaux dans la plupart des pays. S'il existe un point de liaison national (personne ou institution), ce dernier doit être activement inclus dans les études d'épidémies d'origine alimentaire sur le plan national. Les points de liaison de ces réseaux d'alerte peuvent aider à recueillir et compiler des informations, et présenter des informations coordonnées concernant les épidémies d'origine alimentaire.	<b>Canada</b>
<b>Paragraphe 42</b>	
Les informations émanant des réseaux mondiaux peuvent s'avérer utiles au travail d'un réseau national, même lorsque l'épidémie décrite ne concerne pas le pays. Si des informations concernant une épidémie peuvent s'avérer utiles pour d'autres pays, elles devraient être systématiquement partagées. <i>[Note du traducteur : la proposition de modification de la version anglaise n'a pas d'incidence sur la version française.]</i>	<b>Canada</b>
<b>C. SYSTÈMES DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI CONTINU (HUMAIN, ANIMAL, PRODUITS ALIMENTAIRES DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE, ENVIRONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT) ET LEUR UTILISATION DANS DES SITUATIONS D'ÉPIDÉMIES D'ORIGINE ALIMENTAIRE</b>	
<b>SYSTEMES DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI CONTINU (HUMAIN, <del>ANIMAL,</del> PRODUITS ALIMENTAIRES DESTINES A LA CONSOMMATION HUMAINE <del>OU ANIMALE,</del> ENVIRONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT) ET LEUR UTILISATION DANS DES SITUATIONS D'EPIDEMIES D'ORIGINE ALIMENTAIRE</b>	<b>États-Unis d'Amérique</b> La surveillance des produits alimentaires destinés à la consommation animal est liée à la santé animale (plutôt qu'aux épidémies d'origine alimentaire chez les humains) et se

	trouve hors du périmètre du CCFH. Nous remettons également en question l'inclusion de la surveillance animale et souhaiterions que le document mentionne de façon plus précise le lien entre cette surveillance et les épidémies d'origine alimentaire si celle-ci est conservée.
<b>Paragraphe 44</b>	
Les informations de la surveillance et du suivi continu des animaux, des produits destinés à l'alimentation humaine et animale, et de l'environnement, y compris l'équipement des entreprises du secteur alimentaire, pourraient également signaler un risque potentiel, et elles sont essentielles pour aider à identifier la source d'une épidémie d'origine alimentaire le plus tôt possible. Ces systèmes de surveillance et de suivi continu constituent des outils essentiels pour la détection <a href="#">et la prévention</a> des épidémies d'origine alimentaire, et <a href="#">peuvent aider à identifier rapidement leur source. Ils</a> devraient être utilisés de préférence comme un élément intégré dans l'étude d'une épidémie.	<b>Canada</b>
Les informations de la surveillance et du suivi continu <del>des animaux,</del> des produits destinés à l'alimentation humaine <del>et animale, et, le</del> <a href="#">cas échéant,</a> et de l'environnement, y compris l'équipement des entreprises du secteur alimentaire, pourraient également signaler un risque potentiel, et elles sont essentielles pour aider à identifier la source d'une épidémie d'origine alimentaire le plus tôt possible. Ces systèmes de surveillance et de suivi continu constituent des outils essentiels pour la détection des épidémies d'origine alimentaire, et ils devraient être utilisés de préférence comme un élément intégré dans l'étude d'une épidémie.	<b>États-Unis d'Amérique</b> Comme mentionné dans la section C, la surveillance des produits alimentaires destinés à la consommation animale est liée à la santé animale (plutôt qu'aux épidémies d'origine alimentaire chez les humains) et se trouve hors du périmètre du CCFH. Nous remettons également en question l'inclusion de la surveillance animale et souhaiterions que le document mentionne de façon plus précise le lien entre cette surveillance et les épidémies d'origine alimentaire si celle-ci est conservée.
<b>Paragraphe 45</b>	
Les données de ces systèmes peuvent également être utilisées <a href="#">conjointement avec des données épidémiologiques</a> pour informer et, au besoin, privilégier une étude, par exemple, en vérifiant si la souche trouvée dans l'épidémie humaine était déjà présente dans certains réservoirs (par exemple, une population animale spécifique, des espèces, une catégorie alimentaire ou un environnement spécifique).	<b>États-Unis d'Amérique</b> Nous recommandons de préciser que les données de surveillance et de suivi devraient être utilisées en conjonction avec des données épidémiologiques en cas d'étude d'une épidémie.
<b>Paragraphe 46</b>	
Pour que l'échange de données soit possible, il est essentiel que les données collectées soient comparables entre les secteurs et que la confidentialité des informations <a href="#">personnelles relatives aux personnes, plantes/industries et marques commerciales impliquées</a> soit garantie. L'échange d'informations doit être effectué de manière routinière et pendant les épidémies d'origine alimentaire. Il devrait y avoir un échange régulier d'informations entre le secteur de la santé humaine, les autorités en matière de	<b>Colombie</b>

sécurité sanitaire des aliments, et les laboratoires. Dans la mesure du possible, il est recommandé que l'échange d'informations inclue :	
<b>Paragraphe 46, puces</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>des méthodes de comparaison et présentation des données, tels que des arbres phylogénétiques, <del>c'est-à-dire des</del> (diagrammes en branches ou des « arbres » montrant les relations évolutives des caractéristiques physiques ou génétiques des données de laboratoire à disposition) ;</li> </ul>	États-Unis d'Amérique
<b>MÉTHODES D'ANALYSE</b> <b>Paragraphe 47</b>	
Des méthodes d'analyse validées devraient être utilisées pour isoler et identifier les agents déclencheurs. Les méthodes d'analyse traditionnelles (telles que l'isolement de l'agent pathogène) ou les méthodes de réaction en chaîne de la polymérase (PCR, Polymerase Chain Reaction) utilisées pour la surveillance et le suivi continu constituent des outils essentiels pour la détection et l'étude d'épidémies, mais souvent, elles ne permettent pas d'établir un lien entre les différents cas humains et entre les cas humains et l'aliment suspecté. <i>[Note du traducteur : la proposition de modification de la version anglaise n'a pas d'incidence sur la version française.]</i> Dans certains cas, des informations de typage de base, comme le sérotype, suffisent à établir un tel lien. Lorsqu'une caractérisation approfondie est nécessaire à l'étude d'une épidémie, les méthodes de typage moléculaire ou génétique peuvent être et sont de plus en plus appliquées.	États-Unis d'Amérique
Des méthodes d'analyse validées devraient être utilisées pour isoler et identifier les agents déclencheurs. Les méthodes d'analyse traditionnelles (telles que l'isolement de l'agent pathogène) ou les méthodes de réaction en chaîne de la polymérase (PCR, Polymerase Chain Reaction) utilisées pour la surveillance et le suivi continu constituent des outils essentiels pour la détection et l'étude d'épidémies, mais souvent, elles ne permettent pas d'établir un lien entre les différents cas humains et entre les cas humains et l'aliment suspecté. Dans certains cas, des informations de typage de base, comme le sérotype, suffisent à établir un tel lien. Lorsqu'une caractérisation approfondie est nécessaire à l'étude d'une épidémie, les méthodes de typage moléculaire ou génétique de génotypage peuvent et sont de plus en plus appliquées.	Colombie Par souci d'harmonisation de la terminologie.
<b>Paragraphe 48</b>	
Des méthodes de typage moléculaire telles que l'électrophorèse en champ pulsé (PFGE) et l'analyse MLVA (multiple-locus variable number of tandem repeat analysis, nombre variable de l'analyse de séquences répétées en tandem) sont généralement utilisées ; cependant, ces dernières années, des méthodes génétiques comme le séquençage du génome entier se sont répandues dans le monde entier comme des outils de typage biologique. Le typage du séquençage du génome entier permet de détecter lorsque des isolats sont étroitement liés et, par conséquent, augmente les possibilités d'identifier l'origine de l'épidémie. La méthode peut également être utilisée pour identifier les différences génétiques, les facteurs de virulence et les mécanismes de résistance aux antimicrobiens. La mise en œuvre et l'utilisation du séquençage du génome entier ainsi que l'analyse des résultats du séquençage requièrent des ressources et des capacités supplémentaires par rapport à d'autres méthodes. <i>[Note du traducteur : la proposition de modification de la version anglaise n'a pas d'incidence sur la version française.]</i>	États-Unis d'Amérique
Des méthodes de <del>typage moléculaire</del> génotypage telles que l'électrophorèse en champ pulsé (PFGE) et l'analyse MLVA (multiple-locus variable number of tandem repeat analysis, nombre variable de l'analyse de séquences répétées en tandem) sont généralement utilisées ; <del>cependant, ces dernières années, des méthodes génétiques comme le séquençage du génome entier se sont répandues dans le monde entier comme des outils de typage biologique.</del> Le <del>typage du séquençage du génome entier</del> génotypage permet de détecter lorsque des isolats sont étroitement liés et, par conséquent, augmente les possibilités d'identifier l'origine de l'épidémie. La méthode peut également être utilisée pour identifier les différences génétiques, les facteurs de virulence	Colombie

<p>et les mécanismes de résistance aux antimicrobiens. La mise en œuvre et l'utilisation du séquençage du génome entier ainsi que l'analyse des résultats du séquençage du génome entier requièrent des ressources et des capacités supplémentaires par rapport à d'autres méthodes.</p>	
<p><b>Paragraphe 49</b></p>	
<p>L'utilisation du séquençage du génome entier implique :</p>	<p><b>Gambie</b> Question – Méthodes d'analyse par. 49 sur le séquençage du génome entier Position : La Gambie recommande de supprimer le par. 49 car les informations qu'il fournit ne sont pas pertinentes pour le document.</p>
<p>L'utilisation du séquençage du génome entier implique :</p>	<p><b>Maroc</b> Le Maroc recommande de supprimer le par. 49 car les informations fournies ne sont pas pertinentes pour le document.</p>
<p><b>Paragraphe 49, puces</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Des laboratoires disposant de capacités, d'équipements spécifiques (convenablement entretenus et, le cas échéant, étalonnés) et de personnel formé <u>à la mise en œuvre du séquençage du génome entier, à l'analyse et à l'interprétation des résultats du séquençage du génome entier.</u></li> </ul>	<p><b>Japon</b> Pour des raisons de clarté. L'expression « personnel formé » doit être explicitée.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Partage des séquences de séquençage du génome entier sous une forme qui permet les comparaisons entre les autorités en matière de santé humaine, <del>les autorités chargées de la maîtrise des aliments</del> et les autorités alimentaires et vétérinaires. Le partage de séquences entières du génome brutes et de métadonnées <u>appropriées</u> associées est plus pertinent pour comparer les résultats obtenus par le biais de diverses méthodes d'analyse, dont les approches MLST (multilocus sequence typing, typage par séquençage multilocus) et de polymorphisme mononucléotidique (SNP, single-nucleotide polymorphism).</li> </ul>	<p><b>Canada</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Partage des séquences de séquençage du génome entier sous une forme qui permet les comparaisons entre les autorités en matière de santé humaine, les autorités chargées de la maîtrise des aliments et les autorités vétérinaires. Le partage de séquences entières du génome brutes et de métadonnées <u>appropriées</u> associées est plus pertinent pour comparer les résultats obtenus par le biais de diverses méthodes <u>d'analyse de génotypage</u> dont les approches MLST (multilocus sequence typing, typage par séquençage multilocus) et de polymorphisme mononucléotidique (SNP, single-nucleotide polymorphism).</li> </ul>	<p><b>Colombie</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li><u>Le séquençage du génome entier entraîne Des des</u> coûts initiaux plus élevés (par exemple, machine de séquençage, réactifs, espace de laboratoire dédié) que dans d'autres méthodes de typage, ce qui peut représenter un obstacle à <del>leur</del> <u>sa</u> mise en œuvre. De plus, le coût par analyse est plus élevé dans la mesure où le nombre de tests à effectuer est faible.</li> </ul>	<p><b>États-Unis d'Amérique</b> Nous proposer de faire de ce libellé un paragraphe à part, plutôt qu'une puce. Chaque puce complète la proposition « L'utilisation du séquençage du génome entier implique : » Le fait que les coûts puissent être plus élevés ne constitue pas</p>

	une condition nécessaire à la réalisation de ces analyses.
<b>E. ÉVALUATION RAPIDE DES RISQUES – STRUCTURES D'ÉVALUATION DES RISQUES</b>	
	<p><b>États-Unis d'Amérique</b></p> <p>Expliquer précisément en quoi consiste le résultat de l'« évaluation rapide des risques ». Cette évaluation étant effectuée pendant une épidémie, il est déjà clair qu'il existe un risque pour la santé publique. Nous espérons que le modèle expliciterait le concept d'« évaluation rapide des risques », mais il ressemble davantage à une compilation des informations disponibles sur l'épidémie (ce qui reste un document très utile). Une évaluation des risques implique l'identification et la caractérisation des dangers, l'évaluation de l'exposition et la caractérisation des risques ; il n'est pas indiqué clairement comme l'« évaluation rapide des risques » telle qu'elle est décrite ici et dans le modèle aborde toutes ces composantes, notamment la « caractérisation des risques ». Nous ne sommes pas en mesure d'émettre des observations exhaustives au sujet de cette section en l'absence d'une meilleure compréhension de ce point.</p>
<b>Paragraphe 51</b>	
<p>Lors d'une épidémie d'origine alimentaire, une évaluation des risques constitue une base scientifique solide <u>qui permet de déterminer sur lesquelles reposent</u> les actions devant être prises <u>pour atténuer les risques</u>. Dans certains cas, des évaluations prêtes à l'emploi (par exemple, évaluation des risques effectuée pour des combinaisons agent pathogène/aliment existantes ou similaires) peuvent être utilisées. Il sera nécessaire de les adapter à l'épidémie spécifique (et ce, dans un délai très court) sur la base des résultats des études.</p>	<p><b>Canada</b></p> <p>Nous recommandons de préciser le type d'action.</p>
<b>Paragraphe 53</b>	
<p>L'évaluation rapide des risques repose sur les données disponibles au moment de l'épidémie d'origine alimentaire et, dans la mesure du possible, sur les données d'épidémies similaires. Il pourrait ne pas y avoir de temps pour procéder à la collecte d'éléments probants/de données supplémentaires pour combler les lacunes de données, ni pour effectuer une recherche bibliographique plus exhaustive. Ce type d'évaluation doit être mis à jour régulièrement tout au long de l'étude de l'épidémie, à mesure que les informations (par exemple, données de surveillance, résultats d'analyse, informations épidémiologiques,</p>	<p><b>États-Unis d'Amérique</b></p> <p>Ce document traite des épidémies. Toutes les épidémies ne sont pas des situations d'urgence.</p>

informations sur la consommation et distribution des aliments suspectés) sont disponibles. Selon la situation <u>d'urgence</u> , plusieurs révisions de l'évaluation rapide des risques peuvent être nécessaires.	
<b>Paragraphe 54, puces</b>	
des instructions décrivant clairement ce qui est attendu de ces évaluateurs des risques et experts en la matière, y compris le champ d'application des évaluations rapides des risques, en tenant compte de la brièveté des délais pour mener ces évaluations ou en disposant d'un modèle prêt à l'emploi pour une telle évaluation rapide des risques. Un exemple est fourni dans l'annexe III et dans l'annexe I du document de l'OMS « <u>Foodborne Disease Outbreaks: Guidelines for Investigation and Control</u> » ( <u>Épidémies de maladies d'origine alimentaire : directives pour la recherche et la maîtrise</u> )III.	<b>États-Unis d'Amérique</b> Il est inutile de faire référence au document de la FAO/OMS puisqu'un exemple est fourni en annexe.
la disponibilité d'outils d'analyse des informations, notamment pour détecter les points sensibles (zones géographiques, <u>établissements de production alimentairesites, par exemple restaurant, installation de production ou exploitation agricole</u> ) ou événements enregistrant un niveau de survenue plus élevé que de coutume pendant l'épidémie).	<b>Canada</b> Afin de s'aligner sur le libellé du paragraphe 66.
la disponibilité de données (régionales/nationales/locales) les plus récentes possibles sur la <u>les habitudes de</u> consommation et la taille des portions ;	<b>Canada</b>
des procédures pour contacter rapidement les exploitants du secteur alimentaire, y compris l'actualisation des coordonnées. <i>[Note du traducteur : la proposition de modification de la version anglaise n'a pas d'incidence sur la version française.]</i>	<b>États-Unis d'Amérique</b>
<b>Paragraphe 58</b>	
Lorsqu'une épidémie d'origine alimentaire se produit, les réseaux et autres structures en place devraient être utilisés pour gérer la situation dans le cadre d'une approche intégrée. <i>[Note du traducteur : la proposition de modification de la version anglaise n'a pas d'incidence sur la version française.]</i> La gestion des épidémies d'origine alimentaire est souvent réalisée sous pression et dans des contraintes de temps et de budget. Il est donc important que chaque secteur/participant mène à bien les tâches relevant de sa responsabilité conformément aux procédures convenues au sein des réseaux. Les chapitres ci-après fournissent des informations de base sur le rôle des participants dans les réseaux.	<b>Canada</b>
Lorsqu'une épidémie d'origine alimentaire se produit, les réseaux et autres structures en place devraient être utilisés pour gérer la situation dans le cadre d'une approche intégrée. <i>[Note du traducteur : la proposition de modification de la version anglaise n'a pas d'incidence sur la version française.]</i> La gestion des épidémies d'origine alimentaire est souvent réalisée sous pression et dans des contraintes de temps et de budget. Il est donc important que chaque secteur/participant mène à bien les tâches relevant de sa responsabilité conformément aux procédures convenues au sein des réseaux. Les chapitres ci-après fournissent des informations de base sur le rôle des participants dans les réseaux.	<b>États-Unis d'Amérique</b>
Lorsqu'une épidémie d'origine alimentaire se produit, les réseaux et autres structures en place devraient être utilisés pour gérer la situation dans le cadre d'une approche intégrée. <i>[Note du traducteur : la proposition de modification de la version anglaise n'a pas d'incidence sur la version française.]</i> La gestion des épidémies d'origine alimentaire est souvent réalisée sous pression et dans des contraintes de temps et de budget. Il est donc important que chaque secteur/participant mène à bien les tâches relevant de sa responsabilité conformément aux procédures convenues au sein des réseaux. Les chapitres ci-après fournissent des informations de base sur le rôle des participants dans les réseaux.	<b>CCTA</b>
<b>Paragraphe 62</b>	
Selon les informations disponibles, une définition de cas sera élaborée par les autorités de santé publique. Cette définition devra être utilisée de façon systématique et uniforme pour identifier les cas supplémentaires et déterminer l'étendue de l'épidémie. La définition de cas peut être mise à jour ou révisée si des informations nouvelles ou complémentaires justifient ce besoin. Les cas relevant de ladite définition devraient être interrogés par un personnel formé dans le but d'obtenir toutes les informations possibles	<b>États-Unis d'Amérique</b>

sur les denrées alimentaires qu'ils ont consommées avant l'apparition de la maladie. <i>[Note du traducteur : la proposition de modification de la version anglaise n'a pas d'incidence sur la version française.]</i> Les informations à demander devraient comprendre	
<b>Paragraphe 62, puces</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernant les denrées alimentaires <u>consommées</u> : le lieu (la dénomination commerciale de l'établissement et l'adresse exacte) et la date d'achat et de consommation, <u>la méthode de préparation</u>, la marque, le code du lot si possible.</li> </ul>	<b>Canada</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernant les denrées alimentaires : le lieu (la dénomination commerciale de l'établissement et l'adresse exacte) et la date d'achat et <u>l'heure</u> de consommation, la marque, le code du lot si possible.</li> </ul>	<b>Thaïlande</b> Pour être plus spécifique quant aux informations à recueillir pendant l'entretien.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernant les denrées alimentaires : (<u>si possible</u>) le lieu (la dénomination commerciale de l'établissement et l'adresse exacte) et la date d'achat et de consommation, la marque, le code du lot <u>si possible</u>.</li> </ul>	<b>États-Unis d'Amérique</b> Pour préciser que « si possible » s'applique à toutes les informations et pas uniquement au code du lot.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernant les denrées alimentaires : le lieu (la dénomination commerciale de l'établissement et l'adresse exacte) et <u>ainsi que</u> la date <u>et l'heure</u> d'achat <u>et de consommation</u>, la marque, le code du lot si possible.</li> </ul>	<b>Colombie</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernant la personne touchée : les voyages, l'exposition à des animaux ou à l'environnement, les contacts personnels, l'apparition de la maladie, les symptômes, la durée, <u>l'hospitalisation, les pathologies sous-jacentes</u>, etc.</li> </ul>	<b>Canada</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernant la personne touchée : les voyages, l'exposition à des animaux ou à l'environnement, les contacts personnels, l'apparition de la maladie, les symptômes, la durée, <u>la date et l'heure de consommation</u>, etc.</li> </ul>	<b>Colombie</b>
<b>B. JUSTIFICATION DE L'HYPOTHÈSE ET/OU GESTION D'UNE ÉPIDÉMIE D'ORIGINE ALIMENTAIRE – SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS (DE LA FERME À LA TABLE)</b>	
JUSTIFICATION DE L'HYPOTHÈSE ET/OU GESTION D'UNE ÉPIDÉMIE D'ORIGINE ALIMENTAIRE – SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS ( <del>DE LA FERME À LA TABLE</del> )	<b>États-Unis d'Amérique</b>
<b>Paragraphe 68</b>	
Lorsque l'étude épidémiologique n'arrive pas à identifier l'origine, les autorités compétentes peuvent poursuivre leur enquête sur la cause de l'épidémie. Par exemple, les données historiques relatives aux épidémies, la prévalence du danger dans les aliments, des renseignements sur les cas en ce qui concerne les préférences alimentaires, les tendances du marché, les connaissances en matière de production, de distribution et les préférences des consommateurs pourraient s'avérer utiles à l'identification des possibles aliments ou lieux. Toutefois, ces informations doivent être utilisées avec prudence. Elles peuvent servir à orienter les enquêtes, mais ne doivent pas être employées pour communiquer sur la source de l'épidémie en l'absence de preuve supplémentaire <u>à l'appui</u> .	<b>États-Unis d'Amérique</b>
<b>Paragraphe 69, puces</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>liste des exploitants qui ont reçu les lots d'aliments concernés <u>et autres circuits de distribution y compris à des institutions et par le biais de ventes en ligne</u>.</li> </ul>	<b>Canada</b>
<b>Paragraphe 71</b>	



<p>Lorsque les faits probants recueillis indiquent que l'origine de l'épidémie d'origine alimentaire, ou les lots concernés ont bien été identifiés, des mesures de gestion des risques appropriées devraient être mises en place. Lorsqu'il a été déterminé que la mesure appropriée de gestion des risques est le rappel du produit, le retraçage en aval et en amont devrait être effectué, afin de retirer tous les lots incriminés ou suspectés. Le rappel du produit doit être effectué le plus rapidement possible afin d'éviter un impact encore plus important sur la santé publique et l'économie des exploitants du secteur alimentaire. Les autorités compétentes devraient surveiller le rappel du produit pour garantir sa conformité.</p> <p><b>Justification :</b> Dans la traduction en espagnol, remplacer <b>retirada</b> par <b>retiro</b> et <b>seguimiento</b> par <b>monitoreo</b>. <i>[Note du traducteur : les propositions de modification de la version espagnole n'ont pas d'incidence sur la version française.]</i></p>	<p><b>Argentine</b></p>
<p>Lorsque les faits probants recueillis indiquent que l'origine de l'épidémie d'origine alimentaire, ou les lots concernés ont bien été identifiés, des mesures de gestion des risques appropriées devraient être mises en place. Lorsqu'il a été déterminé que la mesure appropriée de gestion des risques est le rappel du produit, le retraçage en aval et en amont devrait être effectué, afin de retirer tous les lots incriminés <del>ou suspectés</del>. Le rappel du produit doit être effectué le plus rapidement possible afin d'éviter un impact encore plus important sur la santé publique et l'économie <del>des exploitants du secteur alimentaire</del>. Les autorités compétentes devraient surveiller le rappel du produit pour garantir sa conformité.</p>	<p><b>Canada</b> Nous suggérons de supprimer « suspectés » afin de donner une marge de manœuvre à chaque pays sur le retrait des produits.</p>
<p><b>Paragraphe 72</b></p>	
<p>Il convient d'envisager les mesures à prendre par les consommateurs dans le cas de rappels d'un produit et par les entreprises dans le cas <u>de rappels ou</u> de retraits de produits concernant les lots suspectés. Il convient également d'envisager de donner des conseils aux consommateurs et/ou entreprises sur <u>les méthodes appropriées d'élimination appropriée</u> des aliments contaminés <u>liés à l'épidémie</u> et <u>de tenir compte de tout sur les risques environnemental</u> <u>environnementaux potentiels ultérieurs</u> ou <u>sur les des</u> risques sur la santé publique, <u>comme ceux</u> résultant du recyclage.</p>	<p><b>Canada</b> Les pays n'ont peut-être pas la même définition du rappel et du retrait des produits.</p>
<p><b>Paragraphe 74</b></p>	
<p>Même en cas de correspondance des sérotypes, des analyses supplémentaires menées par le biais de méthodes moléculaires sont nécessaires afin <u>d'établir de tirer des conclusions sur</u> la probabilité de relation.</p>	<p><b>États-Unis d'Amérique</b></p>
<p><b>Paragraphe 76</b></p>	
<p>Par exemple, en ce qui concerne le séquençage du génome entier, il n'existe pas de valeurs limites <u>établies</u> en termes de degré de différence entre les souches (polymorphismes mononucléotidiques, ou SNP). En général, moins il y a de différences SNP, plus il est probable que les souches <u>proviennent de la même source (par exemple, du même établissement) partagent un ancêtre commun</u>. Le nombre réel de différences SNP parmi les souches liées à une épidémie diffèrera en fonction d'un certain nombre de facteurs (espèce, durée de l'épidémie, voie de contamination) et nécessitera une interprétation reposant sur des analyses bioinformatiques, épidémiologiques et de retraçage.</p>	<p><b>Canada</b> Pour information, 2 souches peuvent présenter des différences SNP minimales sans pour autant provenir de la même source. Il est néanmoins vraisemblable qu'elles aient un ancêtre en commun. Le séquençage du génome entier ne suffit pas à établir un lien irréfutable et nous appelons à faire preuve de prudence dans ce document.</p>
<p><b>Paragraphe 77</b></p>	
<p>Le recours aux bases de données contenant les résultats basés sur des tests moléculaires comparables effectués sur des échantillons humains, animaux, de produits destinés à l'alimentation humaine <del>et animale</del> et issus de l'environnement de l'établissement, facilite la détection et l'évaluation des épidémies et informe sur l'origine de la contamination dans le cadre de la recherche.</p>	<p><b>États-Unis d'Amérique</b> Les test moléculaires d'isolats de produits destinés à l'alimentation animale ont trait à la santé animale.</p>
<p><b>Paragraphe 78</b></p>	

<p>De solides preuves épidémiologiques peuvent être concluantes pour une épidémie d'origine alimentaire, même l'en absence de résultats de laboratoire issus d'un échantillonnage. Des échantillonnages et des analyses devraient être effectués pour fournir des résultats de laboratoire appuyant les preuves épidémiologiques. <del>Cependant, il est important de noter que l'échantillonnage n'est pas toujours nécessaire pour tirer des conclusions sur la source de l'épidémie.</del> Il peut être difficile d'obtenir une confirmation des laboratoires pour plusieurs raisons, à savoir :-_.</p>	<p><b>États-Unis d'Amérique</b> Cela est couvert par la première phrase.</p>
<p>De solides preuves épidémiologiques peuvent être concluantes pour une épidémie d'origine alimentaire, même l'en absence de résultats de laboratoire issus d'un échantillonnage. Des échantillonnages et des analyses devraient être effectués pour fournir des résultats de laboratoire appuyant les preuves épidémiologiques. Cependant, il est important de noter que l'échantillonnage n'est pas toujours nécessaire pour tirer des conclusions sur la source de l'épidémie. Il peut être difficile d'obtenir une confirmation des laboratoires pour plusieurs raisons, à savoir : <i>[Note du traducteur : la proposition de modification de la version espagnole n'a pas d'incidence sur la version française.]</i></p>	<p><b>Colombie</b></p>
<p><b>Paragraphe 78, puces</b></p>	
<p>les <del>contaminations</del> <u>contaminants biologiques dans les d'</u>aliments ne seront certainement pas réparties de manière uniforme ;</p>	<p><b>États-Unis d'Amérique</b> Le terme employé devrait être « contaminants » ; ce document traite des contaminants biologiques en tant que source des épidémies, pas de tous les contaminants.</p>
<p><del>le</del> <u>degré de</u> contamination peut être faible, ce qui limite les chances de détection ;</p>	<p><b>Canada</b></p>
<p>il n'existe pas forcément de méthodes standard disponibles pour détecter un danger biologique dans un aliment spécifique <del>concerné responsable de l'épidémie</del> ; ou</p>	<p><b>Canada</b></p>
<p>le lot d'aliments concerné <del>est a été</del> consommé ou retiré à la fin de sa durée de conservation et, par conséquent, n'est plus disponible pour des tests, <del>notamment.</del> <u>Cela peut se produire</u> lorsqu'un danger entraîne une intoxication avec une longue période d'incubation chez les humains <u>ou lorsque la source alimentaire a une durée de conservation très courte (par exemple, les petits fruits frais).</u></p>	<p><b>Canada</b></p>
<p><b>D. ÉVALUATION RAPIDE DES RISQUES – PENDANT UNE ÉPIDÉMIE D'ORIGINE ALIMENTAIRE</b></p>	
<p><b>ÉVALUATION RAPIDE DES RISQUES – PENDANT UNE EPIDEMIE D'ORIGINE ALIMENTAIRE</b></p>	<p><b>États-Unis d'Amérique</b> Clarifier davantage et se reporter à nos observations précédentes sur l'« évaluation rapide des risques ». Comme nous l'avons souligné, nous ne savons pas exactement comment la plupart des informations répertoriées ici, même si elles sont de toute évidence importantes et doivent être évaluées pendant une épidémie, constitue une « évaluation des risques ». Nous remarquons que la 4<sup>e</sup> puce fait référence à l'« identification et à la caractérisation des risques » associés à l'épidémie. On ne sait pas quelles informations spécifiques</p>

	devraient être incluses dans cette évaluation ; l'« identification des dangers » et la « caractérisation des risques » étant des composantes d'une évaluation des risques, les termes « identification et caractérisation des risques » ne semblent pas cohérents avec la terminologie de l'évaluation des risques.
<b>Paragraphe 81, puces</b>	
le cas échéant, des recommandations à l'intention des consommateurs et des autorités compétentes concernant la gestion des risques. <u>• si la source alimentaire potentielle peut être imputée à une entreprise alimentaire précise, des informations sur l'état général de l'installation, telles que l'historique de conformité, les rapports d'inspection, les enregistrements de plaintes et les résultats des tests effectués par l'entreprise.</u>	<b>Canada</b> Nous suggérons d'ajouter une puce.
<b>Paragraphe 82, puces</b>	
<u>Les évaluateurs des risques signalent aux enquêteurs identifier</u> les lacunes <u>au niveau des dans les</u> informations ou les points sensibles (zones géographiques ou événements enregistrant un niveau de survenue plus élevé que de coutume pendant l'épidémie) qu'ils ont détectés, afin de faire progresser les enquêtes.	<b>Canada</b> Ces informations pourraient être fournies par un grand nombre de personnes participant à l'enquête, pas uniquement par les évaluateurs des risques.
<b>E. COMMUNICATION DES RISQUES</b>	
<b>Paragraphe 83</b>	
L'idéal serait que la communication des risques transmette aux parties prenantes ainsi qu'aux consommateurs en dehors de la structure formalisée du réseau les informations dont ils ont besoin pour faire des choix avisés et prendre des mesures appropriées. Au commencement de l'épidémie, au moment où les informations sont collectées, il pourrait y avoir une grande confusion et un intérêt marqué de la part du public et des médias. Il peut donc être nécessaire d'effectuer une communication des risques même si la source de l'épidémie est encore inconnue. Une communication anticipée devrait inclure des informations sur les enquêtes en cours et des conseils généraux d'hygiène alimentaire à suivre pour les consommateurs : <u>cuire soigneusement les aliments, laver les légumes/fruits, suivre les informations de durabilité des produits, suivre les procédures de refroidissement appropriées à la maison, maintenir une bonne hygiène en cuisine (nettoyer/désinfecter, éviter la contamination croisée, etc.).</u>	<b>Canada</b> Nous recommandons de ne pas développer le concept de « pratiques d'hygiène » dans ce document.
L'idéal serait que la communication des risques transmette aux parties prenantes <u>ainsi qu'aux consommateurs</u> en dehors de la structure formalisée du réseau <u>ainsi qu'aux consommateurs</u> les informations dont ils ont besoin pour faire des choix avisés et prendre des mesures appropriées. Au commencement de l'épidémie, au moment où les informations sont collectées, il pourrait y avoir une grande confusion et un intérêt marqué de la part du public et des médias. Il peut donc être nécessaire d'effectuer une communication des risques même si la source de l'épidémie est encore inconnue. Une communication anticipée devrait inclure des informations sur les enquêtes en cours et des conseils généraux d'hygiène alimentaire à suivre pour les consommateurs : cuire soigneusement les aliments, laver les légumes/fruits, suivre les informations de durabilité des produits, suivre les procédures de refroidissement appropriées à la maison, maintenir une bonne hygiène en cuisine (nettoyer/désinfecter, éviter la contamination croisée, etc.).	<b>États-Unis d'Amérique</b> Pour clarifier que ce passage fait référence à toutes les parties prenantes en dehors de la structure formalisée du réseau, et pas uniquement aux consommateurs en dehors de la structure du réseau.
<b>Paragraphe 84, puces</b>	

<p>Ne pas retenir des informations pour la simple raison qu'elles peuvent être inquiétantes. Lorsque des informations manquent, ou qu'elles ne peuvent pas être diffusées, il est important d'expliquer les raisons de <u>cette</u> situation (si elles sont connues), et quelles mesures sont prises pour la résoudre. Les lacunes en termes d'informations qui seront comblées par la suite devraient être identifiées et les parties prenantes devraient être informées de la probabilité de communications ultérieures.</p>	<p><b>Canada</b></p>
<p><u>Un moyen de fournir</u><u>Une plate-forme fournissant</u> au public et aux autres parties prenantes un accès facile à des informations à jour, par exemple, un site Internet dédié incluant des coordonnées. Cela inclut <u>un accès facile aux</u> <u>les</u> autorités et exploitants du secteur alimentaire dans d'autres pays, s'ils sont concernés.</p>	<p><b>Canada</b></p>
<p><u>Un moyen de Fournir</u> au public et aux autres parties prenantes un accès facile à des informations à jour, par exemple, un site Internet dédié incluant des coordonnées. Cela inclut un accès facile aux autorités et exploitants du secteur alimentaire dans d'autres pays, s'ils sont concernés.</p>	<p><b>États-Unis d'Amérique</b> Harmoniser cette puce avec les autres.</p>
<p>Un moyen de fournir au public et aux autres parties prenantes un accès facile à des informations à jour, par exemple, un site Internet dédié incluant des coordonnées. Cela inclut un accès facile aux autorités et exploitants du secteur alimentaire dans d'autres pays, s'ils sont concernés. <i>[Note du traducteur : la proposition de modification de la version espagnole n'a pas d'incidence sur la version française.]</i></p>	<p><b>Colombie</b></p>
<p><b>Paragraphe 85</b></p>	
<p>Les épidémies d'origine alimentaire peuvent se déclarer dans un pays, mais se propager rapidement vers d'autres pays/régions, et nécessitent une réponse rapide et claire en ce qui concerne la communication. Il est possible de recourir à INFOSAN ou à d'autres réseaux similaires en tant que ressource de communication des risques afin de veiller à ce que des informations <u>factuelles</u> <u>actuelles</u> soient partagées en ce qui concerne une épidémie d'origine alimentaire internationale.</p>	<p><b>Colombie</b></p>
<p><b>F. DOCUMENTATION DE L'ÉPIDÉMIE ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS</b></p>	
<p><b>Paragraphe 86</b></p>	
<p>Il est important de collecter et enregistrer des informations dès le début de l'épidémie afin d'être en mesure de documenter toutes les étapes significatives dans le cadre de la gestion de l'épidémie au moyen, par exemple, d'enregistrements pendant l'épidémie et après. Pendant l'enquête, il convient de tenir un enregistrement contenant des informations pertinentes relatives à la traçabilité et à l'épidémiologie descriptive, aux hypothèses et l'état de la situation. Ce registre devrait être mis à jour selon les besoins pendant l'épidémie d'origine alimentaire et de manière à garantir la protection des informations personnelles. Une fois l'épidémie passée, ce registre peut être clos par des conclusions et peut être considéré comme le rapport de l'épidémie ou comme base pour résumer le rapport de l'épidémie. <i>[Note du traducteur : les propositions de modification de la version anglaise n'ont pas d'incidence sur la version française.]</i></p>	<p><b>États-Unis d'Amérique</b></p>
<p><b>G. SURVEILLANCE POST-ÉPIDÉMIE</b></p>	
<p><b>Paragraphe 91</b></p>	
<p>Il conviendrait de poursuivre une surveillance renforcée ainsi que la centralisation et l'évaluation rapides des données, notamment en ce qui concerne les cas humains, jusqu'à ce que le nombre de cas atteigne la valeur de référence (ou que, en ce qui concerne de nouveaux dangers biologiques, aucun cas nouveau ne soit observé). Cette approche permet d'évaluer <u>l'effet</u> <u>l'efficacité</u> des mesures mises en place et <u>de maintenir/regagner</u> la confiance des consommateurs et des partenaires commerciaux <u>à maintenir ou regagner</u>. Les éventuels retards dans les analyses et rapports ainsi que les éventuels effets saisonniers devraient être pris en compte avant la déclaration de la fin d'une épidémie.</p>	<p><b>Canada</b></p>
<p>Il conviendrait de poursuivre une surveillance renforcée ainsi que la centralisation et l'évaluation rapides des données, notamment en ce qui concerne les cas humains, jusqu'à ce que le nombre de cas atteigne la valeur de référence (ou que, en ce qui concerne de nouveaux dangers biologiques, aucun cas nouveau ne soit observé). Cette approche permet d'évaluer l'effet des mesures mises</p>	<p><b>États-Unis d'Amérique</b> Nous ne comprenons pas en quoi cette</p>

<p>en place <del>et de maintenir/regagner la confiance des consommateurs et des partenaires commerciaux</del>. Les éventuels retards dans les analyses et rapports ainsi que les éventuels effets saisonniers devraient être pris en compte avant la déclaration de la fin d'une épidémie.</p>	<p>surveillance renforcée permet de maintenir/regagner la confiance.</p>
<p><b>ENTRETIEN DES RÉSEAUX</b></p>	
<p><b>A. PASSAGE EN REVUE DE LA PRÉPARATION EN PLACE</b></p>	
<p><b>Paragraphe 92</b></p>	
<p>Les autorités compétentes au plan local et national devraient surveiller, évaluer, améliorer et renforcer leurs réseaux de manière continue, afin de s'assurer qu'ils fonctionnent de manière efficace. <i>[Note du traducteur : la proposition de modification de la version anglaise n'a pas d'incidence sur la version française.]</i> Cela implique une planification stratégique continue et la révision des objectifs, des priorités, des besoins, des lacunes, des opportunités et des défis, y compris les procédés internes et les rapports entre organisations et entre parties prenantes. Un « système de révision ex-post » pour les épidémies d'origine alimentaire devrait être mis en place dans le cadre du réseau. Les résultats de ces passages en revue devraient être documentés, et les domaines à améliorer pris en compte afin d'appuyer les compétences et les capacités du système en place.</p>	<p><b>États-Unis d'Amérique</b></p>
<p><b>Paragraphe 99, puces</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les exercices d'apprentissage et de mise à niveau sont plus structurés, l'axe étant mis sur la nécessité que les participants acquièrent de nouvelles compétences et capacités. Ils peuvent inclure les rôles et responsabilités, ou la mise au point et à l'essai de nouveaux concepts et de nouveaux plans au niveau des procédures. <i>[Note du traducteur : la proposition de modification de la version anglaise n'a pas d'incidence sur la version française.]</i> Dans ce domaine, l'efficacité des exercices conjoints est établie. Les participants devraient être avertis de ces exercices d'apprentissage/mises à niveau, pour qu'ils puissent se préparer en optimisant ainsi les résultats de cette expérience d'apprentissage.</li> </ul>	<p><b>États-Unis d'Amérique</b></p>
<p><b>ANNEXE II – STRUCTURE DES RÉSEAUX GÉRANT LES ÉPIDÉMIES D'ORIGINE ALIMENTAIRE</b></p>	
<p><b>Observation relative au document en espagnol :</b> Dans le schéma de la structure des réseaux, il faut remplacer : RÉSEAU LOCAL 1, 2 ET 3 là où le schéma indique NATIONAL, remplacer par <b>LOCAL</b>, car c'est le niveau dont il est fait mention.</p>	<p><b>Argentine</b></p>
	<p><b>Thaïlande</b> L'exemple de réseaux internationaux/organisations internationales devrait mentionner le Règlement sanitaire international (RSI), le Réseau international des autorités sanitaires des aliments (INFOSAN), l'OMS régionale et la FAO régionale.</p>
<p><b>ANNEXE III – MODÈLE POUR UNE ÉVALUATION RAPIDE DES RISQUES</b></p>	
	<p><b>Colombie</b> En ce qui concerne l'enquête sur les cas humains, remplacer « condado » par « local ». <i>[Note du traducteur : la proposition de modification de la version espagnole n'a pas d'incidence sur la version française.]</i></p>

	<p>En ce qui concerne l'établissement d'un lien entre les données épidémiologiques et de laboratoire chez les humains et les aliments, une solution alternative possible serait, pour la dernière phrase : « ...pour illustrer les différences d'allèles du gène de base. » <i>[Note du traducteur : la proposition de modification de la version espagnole n'a pas d'incidence sur la version française.]</i></p>
	<p><b>Thaïlande</b>  Nous souhaiterions ajouter au modèle la section « Pronostic ». La prédiction des maladies, lorsqu'elle existe, peut servir à prévoir la probabilité qu'une maladie se propage et qu'une population soit touchée.</p>
	<p><b>États-Unis d'Amérique</b>  Informations de base sur l'épidémie  Revoir comme suit :  Les réponses aux questions telles que les suivantes devraient être fournies dans cette partie : Comment l'épidémie a-t-elle été détectée au départ ? Comment les informations initiales sur les cas humains et les aliments concernés ont-elles été diffusées ? Comment les cas humains ont-ils été initialement reliés à un certain aliment ?  Enquête sur les aliments (dernière puce)  Revoir comme suit :  Le comportement et les habitudes alimentaires des consommateurs, par exemple le non-respect des instructions de stockage fournies par le fabricant (réfrigération, date limite de consommation, etc.) ou une méthode de cuisson autre que celle prévue par le fabricant pour assurer la sécurité sanitaire des aliments.</p>
<b>Résumé</b>	
	<p><b>Canada</b>  Proposition de texte pour l'annexe III  Récapitulatif (pour plus de précision) :</p>

	<p>Vue d'ensemble des zones géographiques/juridictions impliquées au niveau local, national ou régional.</p> <p>Résumé des enquêtes sur l'aliment incriminé et de toutes les mesures prises (par exemple, retrait) et prévues pour atténuer les risques.</p> <p>Message de communication clair et concis destiné aux consommateurs, aux exploitants du secteur alimentaire et autres parties prenantes concernés et aux partenaires commerciaux.</p>
<b>Informations de base sur la maladie</b>	
	<p>Proposition de texte pour l'annexe III</p> <p>Informations de base sur la maladie :</p> <p>Données historiques, non liées à l'épidémie en cours, sur le danger, par exemple ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• survenue dans différents types d'aliments</li> </ul> <p>Données historiques de surveillance et d'isolement d'aliments passés peuvent orienter les enquêtes visant à remonter à la source lorsque cette dernière est encore inconnue.</p>
<b>Informations de base sur l'épidémie</b>	
	<p>Proposition de texte pour l'annexe III</p> <p>Informations de base sur l'épidémie :</p> <p>Questions qui devraient recevoir une réponse dans cette partie, telles que : Comment l'épidémie a-t-elle été détectée au départ ? Comment les informations initiales sur les cas humains et les aliments concernés ont-elles été diffusées ? Comment les cas humains ont-ils été initialement reliés à un certain aliment ?</p> <p>Les observations du Canada sur cette section portent sur le fait que le but de la deuxième question, telle qu'elle est rédigée, n'est pas clair. Devrait-elle être : « Existe-t-il une quelconque corrélation entre la répartition</p>



	des cas et la répartition des aliments susceptibles d'être impliqués ? »
<b>Enquête sur les cas humains</b>	
	<p><b>Canada</b>  Proposition de texte pour l'annexe III Enquête sur les cas humains :</p> <p>Par zone géographique/juridiction (par exemple, pays, province, État, pays)  Informations complémentaires (tranche d'âge, hospitalisations, gravité des symptômes (par exemple, syndrome hémolytique et urémique), mortalité)</p>
<b>Conclusion</b>	
	<p><b>Canada</b>  <u>Proposition de texte pour l'annexe III Conclusion</u> :</p> <p>Elle doit présenter les incertitudes et lacunes de données et émettre des recommandations, en premier lieu à destination des consommateurs, mais aussi, le cas échéant, aux autorités en matière de santé publique et de sécurité sanitaire des aliments, aux acteurs de la santé publique et exploitants du secteur alimentaire, et aux partenaires commerciaux.</p>
	<p><b>Canada</b>  Le Canada suggère qu'une partie des informations du paragraphe 81 figure également dans le modèle. Notamment les puces 2, 3, 4 et 6.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les résultats des études épidémiologiques et microbiologiques des cas humains de la maladie, en précisant leur gravité, la possible mortalité, la propagation des cas et les sous-groupes touchés (par exemple, les personnes âgées) ;</li> <li>• les résultats de laboratoire et les résultats des études épidémiologiques et de</li> </ul>

<p>sécurité sanitaire des aliments (y compris la traçabilité) ;</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• l'identification et la caractérisation des risques liés à l'épidémie ;</li><li>• le cas échéant, des recommandations à l'intention des consommateurs et des autorités compétentes concernant la gestion des risques.</li></ul>
--